

ARRÊTÉ N° 2023_382

METTANT FIN AUX FONCTIONS DE M. JEAN-LOUIS BOURRY, RÉGISSEUR TITULAIRE DE LA RÉGIE DE RECETTES AUPRÈS DE LA DIRECTION DES SERVICES D'ARCHIVES

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le décret n°2005-1601 du 19 décembre 2005 relatif aux régies de recettes, d'avances et de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics modifiant le Code général des collectivités territoriales et complétant le code de la santé publique et le Code de l'action sociale et des familles ;

Vu le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 abrogeant et remplaçant le décret n° 66-850 du 15 novembre 1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment l'article 22 ;

Vu le décret n°2022-1605 du 22 décembre 2022 portant application de l'ordonnance n°2022-408 du 23 mars 2022 relative au régime de responsabilité financière des gestionnaires publics et modifiant diverses dispositions relatives aux comptables publics ;

Vu l'arrêté du président du Conseil général n°99-228 du 25 mai 1999 modifiant l'arrêté n° 94-323 du 22 septembre 1994 portant création d'une régie de recettes auprès de la direction des services d'archives de la Seine-Saint-Denis ;

Vu l'arrêté du président du Conseil départemental n° 2017-532 du 13 décembre 2017 portant nomination de M. Jean-Louis Bourry, régisseur titulaire, Mme Anaïs Banbuk, mandataire suppléante et de M. Félix Bonvel et M. Xavier Varlet, mandataires de la régie de recettes auprès de la Direction des services d'archives de la Seine-Saint-Denis ;

Vu l'élection le 1^{er} juillet 2021 de M. Stéphane Troussel à la présidence du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis ;

Vu l'arrêté du président du Conseil départemental n°2021-271 du 1^{er} juillet 2021 donnant délégation de signature à M. Olivier Veber, directeur général des services du Département ;

Sur proposition du directeur général des services du Département ;

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. - Il est mis fin aux fonctions de M. Jean-Louis Bourry, régisseur

titulaire de la régie de recettes auprès de la direction des services d'archives.

ARTICLE 2. - M. Jean-Louis Bourry devra remettre tous les documents, fonds et valeurs à Mme le Payeur départemental pour qu'elle procède à la vérification complète de la régie.

ARTICLE 3. - Le directeur général des services du Département est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site internet du Département.

Pour le président du Conseil départemental
et par délégation,

Date d'affichage du présent acte,
le

Date de notification du présent acte,
le

Certifie que le présent acte est devenu exécutoire,
le